



Citation à témoin: un avocat peut il me représenter ?

Par **Glagla02**, le **28/09/2018 à 18:12**

Bonjour,
Je suis assignée à témoigner lors d un procès qui se tiendra les 14, 15 et 16 novembre 2018. Pour des raisons médicales (dialyses 3 fois par semaine!)je ne pourrai pas m y rendre. Je vous sollicite pour savoir si j ai droit à un avocat commis d office (je ne vis qu avec mon AAH!) pour me représenter les jours du procès ?
Si oui comment l obtenir et comment çela se passe?
Cordialement
V. Renault
Envoyé de mon iPad

Par **citoyenalpha**, le **03/10/2018 à 16:02**

Bonjour
non un avocat ne peut pas témoigner à votre place. Il vous appartient de faire votre maximum pour vous rendre au tribunal où de justifier **[s]PRECISEMENT[/s]** de vos indisponibilités . Ex si vous avez dialyse lundi mercredi vendredi après midi le tribunal n'acceptera que vous ne vous rendiez pas le lundi mardi et mercredi matin PAR EXEMPLE.
Il pourra vous faire amener de force si besoin. Sans compter bien entendu l'amende... A vous donc de prendre les devants.
Restant à votre disposition

Par **Glagla02**, le **05/10/2018 à 16:21**

Merci pour votre réponse.
Je ne pourrais pas y aller pour différentes causes médicales. Oú et surtout à qui dois je envoyer mes certificats médicaux?
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **05/10/2018 à 20:44**

BonjourrrnVous devez vous écrire en LRAR au magistrat qui s'occupe de votre affaire. Vous n'oublierez pas de joindre le certificat médical justifiant de votre incapacité à vous comparaître.rnIl appartiendra au magistrat de prendre les dispositions qu'il juge opportunes.rnRestant à votre disposition.

Par **Glagla02**, le **06/10/2018 à 10:35**

LRAR? c'est quoi?

Par **Visiteur**, le **07/10/2018 à 23:04**

BonjourrrnLrar = lettre recommandée avec accusé de réception.rnEn cas d'absence sans motif légitime, le témoin risque une amende de 3 750 €, DONC, si le témoin a un motif légitime pour ne pas venir témoigner, il doit avertir le juge chargé de l'enquête et lui présenter tous les justificatifs (certificat médical...).

Par **Glagla02**, le **08/10/2018 à 09:04**

Merci pour votre aide. Comment savoir qui est le juge chargé de l'affaire? D'après le courrier reçu, c'est le procureur de St Brieuc qui me cite à témoigner. Je pensais lui envoyer à lui ma lettre et mes certificats.rnCordialement .

Par **Visiteur**, le **08/10/2018 à 22:20**

Bien sur, c'est bien au procureur.

Par **Glagla02**, le **09/10/2018 à 09:06**

Merci!!!!!! à tous pour votre aide! Site très pratique et intéressant! Bonne journée